

SNCB – CONSIGNE NATIONALE DE CONGÉS POUR LES ACCOMPAGNATEURS DE TRAINS

PROCÉDURE DE LA SONNETTE D'ALARME

En juin 2026, avant les vacances d'été, la CGSP-ACOD a déjà introduit une première procédure de sonnette d'alarme suite aux difficultés rencontrées dans la concertation sociale par rapport à l'instauration d'une consigne nationale de congés pour le personnel d'accompagnement des trains. Cette procédure de sonnette d'alarme a été rejetée par la direction.



Deux réunions ont été organisées avec les organisations syndicales, début juillet et le 1er septembre, afin de discuter des résultats des projets pilotes menés à Anvers et



à Namur. Lors de la réunion du 1er septembre, des chiffres relatifs aux congés de courte et de longue durée accordés durant les mois de juillet et d'août ont été évalués. Selon la direction, la consigne nationale vise à réduire le stress et l'incertitude liés aux demandes de congé et à accélérer l'octroi des congés de longue durée. La direction estime par ailleurs que cette mesure bénéficie d'un soutien sur le terrain.

La CGSP-ACOD conteste cette affirmation sur la base des nombreux retours que nous recevons du terrain. Pour notre organisation, il demeure essentiel de préserver, au niveau local, une marge de concertation et de négociation avec une possibilité de maintien des consignes locales de congés. Cette demande a reçu une réponse négative de la part de la direction. En outre, de nombreux agents considèrent que la consigne de congés proposée est beaucoup trop complexe.



La CGSP-ACOD a indiqué lors de la réunion du 1er septembre avec la direction que la concertation sociale sur ce dossier est désormais dans une impasse.

La CGSP-ACOD relance une procédure de sonnette d'alarme conformément au RGPS 548.

